

Chaughi, René
Immoralité
du mariage

° Publication

mmoralité du Mariage

PAR

René CHAUGHI

Prix : 10 cent.



Administration et Rédaction
5, Rue Briquet (Montmartre). — Paris



Publication du „Libertaire"

Immoralité du Mariage

PAR

René CHAUGHI

Année 1898



Administration et Rédaction
5, Rue Briquet (Montmartre). — Paris


LIBRARY
JUL 14 1964
UNIVERSITY OF TORONTO

IMMORALITÉ DU MARIAGE



I.

> Appellez-vous ceci fiansailles ? Je les appelle fiantailles de merde.
>
> RABELAIS.
>
> Quelle chose stupide et misérable qu'un jour de noce !
>
> GEORGES SAND.

Deux êtres, un homme et une femme, s'aiment. Vous pensez qu'ils seront assez discrets pour ne pas crier sur les toits le jour et l'heure où... Vous pensez mal Ces gens-là n'auront pas de cesse qu'ils n'aient mis tout le monde dans la confidence : parents, amis, fournisseurs et tout le voisinage. Alors seulement ils se croiront permis la chose. Je ne parle pas des mariages d'argent, où l'immoralité est dès le début flagrante ; je m'occupe de l'amour, et je vois que, loin de le purifier et de lui donner une sanction dont il n'a nul besoin, le mariage le rabaisse et l'avilit.

Le jeune homme s'en va trouver le père et la mère, et leur demande la permission de coucher avec leur fille. C'est déjà d'un goût douteux. Que répondent les parents? Désireux d'assimiler leur fille à ces dames qui muent

leurs bas en tire-lires, ils veulent connaître le contenu de son porte-monnaie, sa situation dans le monde, son avenir, en un mot, savoir si c'est un miché sérieux. Il n'y a pas d'autre expression pour qualifier ce marchandage.

Voilà notre bon jeune homme agréé. Ne pensez pas que la série des immoralités soit close : elle ne fait que commencer. D'abord chacun va chercher son notaire, et ce sont, entre les deux parties, de longues et aigres discussions de commerçants dont chacun veut recevoir plus qu'il ne donne, autrement dit faire une bonne affaire. Le peu d'inclination que les deux jeunes gens peuvent avoir l'un pour l'autre, les parents semblent prendre à tâche de le salir et de l'étouffer sous de sordides préoccupations de lucre. Ce n'est plus une union, c'est un chopin. Puis ce sont les bans qu'on publie, c'est-à-dire qu'on fait savoir à son de trompe qu'à telle date Monsieur X... forniquera, premier, avec Mademoiselle Y... En songeant à ces choses, on se demande comment une jeune fille, réputée pudique, peut supporter tout cela sans mourir de honte. Mais c'est surtout le jour de la *noce*, avec ses cérémonies et ses coutumes absurdes, que je trouve profondément immoral, disons le mot : obscène. On pare la fiancée — comme les anciens paraient les victimes avant de les immoler sur l'autel — de vêtements ridicules : cette robe blanche et ces fleurs d'oranger forment un symbole au moins déplacé ; ils attirent l'esprit sur l'acte qui va s'accomplir et y insistent d'une façon fâcheuse.

Parlerai-je des invités ? Dirai-je leurs toi-

lettes si prétentieusement niaises, leurs accoutrements risibles mais emphatiques, leurs apparats pompeux et sots, leurs « trente-et-un » d'une laideur si extraordinaire ? Enumérerai-je tous ces gens guindés, pommadés, fardés, épinglés, sanglés, frisés, empêtrés, dans les vêtements trop neufs aux plis apparents, les pieds meurtris en d'étroites bottines inusitees, les mains comprimées par les gants, le cou broyé par le faux-col ; tout ce monde préoccupé de ne pas se salir, anxieux de ne se point fripper, « plein de faim » comme dit le poëte, et venu là dans l'espoir de se flanquer une de ces cuites qui font époque dans l'existence d'un homme.

Comment deux jeunes gens peuvent-ils se résoudre, sans vomir, à commencer leur bonheur dans un décor aussi abominablement grotesque, à réaliser leur amour parmi cette chienlit, au milieu de tels poussahs caricaturaux ?

Dans la rue, on court pour les voir, tellement ils sont comiques ; les commères se pressent sur le pas des portes, les gamins huent. Chacun cherche à voir la mariée, les hommes avec des yeux de convoitise, les femmes avec des regards de dénigrement ; et c'est, partout, de délicates allusions à la nuit nuptiale, des phrases « rigolotes » qui laissnet entendre — oh si discrètement ! — que l'époux ne s'embêtera pas. Et elle, la pauvre jeune fille, le doux agneau, cause et but de tant de fines plaisanteries dont les trois quarts parviennent à ses oreilles, sans doute elle se cache dans un coin de la voiture, derrière

l'obésité propice de ses parents ? Point. Elle trône effrontément dans sa calèche, se penche à la portière, sourit d'attirer l'attention des foules. Et ce qui, bien plus que tout, la rend radieuse, plus que l'amour du fiancé et la légime satisfaction du besoin physiologique, c'est de se savoir regardée et enviée, c'est d'éclipser — ne fût-ce qu'un jour — les moins bien vêtues, c'est de narguer les anciennes amies restées filles, c'est de créer autour de soi des jalousies et des tristesses, c'est enfin d'afficher cette robe impudente qui la désigne aux risées du public et devrait la couvrir de honte. A bien réfléchir, tout cela est d'un cynisme révoltant.

Puis, la mairie. Un monsieur quelconque, sans autre prestige que, sur son ventre, du bleu, du blanc et du rouge, officie. Après la désolante lecture de quelques articles d'un code idiot, humiliants et insultants pour la dignité des deux êtres qui sont là, l'individu dont un bandage patriotique contient les tripes débordantes ânonne, sue par cœur, une allocution, bête... on sait combien. Et ça y est. Voilà nos deux héros unis, pour tout de bon et définitivement. Faute de ce baragouin préalable, leur fornication de ce soir, n'eût été qu'une chose malpropre et criminelle : grâce aux paroles sans doute magiques de l'homme au ventre bariolé, cela devient un acte normal et sain... que dis-je ? un devoir social. O mystère, près duquel celui de la Trinité n'est plus qu'un jeu d'enfants !

J'aurais cru tout le contraire. J'aurais cru qu'un jeune homme et une jeune femme qui,

pour la première fois, ont décidé d'accomplir ensemble l'acte sexuel, ont plutôt souci d'éviter la publicité. Même incognito, cela ne va jamais sans quelque gêne ; à plus forte raison, devant témoins. Eh bien, non ! il paraît que c'est ceci qui est immoral, et que ce qui est moral, noble et délicat, c'est d'aller faire des confidences à un gratte-papier facétieux, obtenir un permis, se faire inscrire et numéroter sur un registre comme les chevaux de course dont on surveille la descendance ou le bétail que l'on croise savamment.

Comment ne pas voir que si l'Etat requiert ces formalités outrageantes, c'est uniquement dans son intérêt à lui : afin de ne pas perdre de vue ses contribuables, de les entretenir dans l'esprit d'obéissance, et de pouvoir mettre la main aisément sur les futurs rejetons qu'ils se doivent de lui donner ? Il faut être inscrit quelque part ; et si ce n'est pas à la mairie, ce sera à la préfecture de police. En carte, toujours en carte, nous n'y échapperons pas. Le mariage est un moyen de plus d'asservir les hommes. Défendez-le donc en tant qu'instrument de domination, soit ; comme soutien de l'ordre, si vous voulez. Mais ne parlez pas de morale.

Le cortège se reforme pour l'Eglise.

La sanction que le mariage civil n'a pu donner à l'union de nos deux jeunes gens, le mariage religieux va-t-il la leur apporter ? Oui, s'ils croient en un Dieu et s'ils voient dans le prêtre son représentant terrestre. Alors il n'y a rien à dire. Ceci admis, on peut admettre en sus tout ce que l'on voudra, et il ne faut

plus s'étonner de rien. Mais ce n'est pas le cas, la plupart du temps. Ils n'ont pas mis les pieds dans une église depuis leur première communion. S'ils y entrent aujourd'hui c'est pour faire comme les autres, par un ignoble respect des convenances ; c'est surtout pour que la cérémonie soit plus belle, la fête plus complète. C'est pour exécuter leur petit exercice dans une lumière encore plus vive.

Durant la messe, les dames papottent, jabottent, ordonnent les plis de leurs jupes, songent à faire valoir leurs grâces et à s'éclabousser mutuellement, minaudent sous les regards libidineux des hommes. Ceux-ci lorgnent et disent des gros mots. On baille, impatient de « se les caler ».

Et tandis que l'ignorantin à face sournoise admoneste les nouveaux époux, le suisse fait les poches des assistants.

Les jeunes mariés ont commencé leur union en se mentant à eux-mêmes et en mentant à tous, en affichant une foi qui n'est pas la leur, en prêtant l'appui de leur exemple à des croyances qu'ils savent peut-être mauvaises, sûrement erronées, et dont ils se riront dans la coulisse. Ce joli début d'existence dans le mensonge et l'hypocrisie, c'est, parait-il, la sanction définitive de leur union, le sceau mystérieux qui la proclame sainte et irrévocable !... Cette morale-là est pour nous le comble de l'immoralité. Gardez-la pour vous.

Une fois les invités rassasiés, on remonte dans les voitures, afin de s'exhiber une dernière fois en public. « Regardez bien la jeune personne en blanc, mesdames et messieurs ;

elle a encore sa virginité ; mais ce soir, elle va y passer. C'est ce grand gaillard-là qui s'en charge. Rincez-vous l'œil, ça ne coûte rien. » Pour un peu, l'on vous inviterait à toucher. — Et les passants sont tous émoustillés à la vue de cette bête curieuse... qu'ils rêvent à deux dos.

De quelle inconscience doit-être douée une jeune fille pour endurer cela sans haut le cœur ?

La journée, si bien commencée, finit encore mieux. On prélude à l'accouplement prochain par une soulographie générale. Certains, en vue de la noce, jeûnaient depuis plusieurs jours. Ils s'empiffrent. L'excès de nourriture et de vins gonfle les visages, injecte les yeux, abrutit d'avantage les cerveaux : les ventres se congestionnent, et aussi les bas-ventres. D'un accord tacite, toutes les pensées convergent vers l'œuvre de reproduction ; les conversations deviennent génitales. A mots couverts se réédite la bonne gauloiserie de nos pères ; toute la délicieuse pornographie qui florit au sol de France, triomphe. Les rires se mêlent aux hoquets des déglutitions pénibles. Et tous les yeux guettent avidemment la rougeur montante aux joues de l'épouse. En vain. Car la chaste jeune fille au front pur paraît aussi à l'aise dans cette ignominie, qu'un vieux sénateur dans une maison de passe. Elle ne bronche pas. Heureux encore si, au dessert, maint couplet grivois ne vient pas aggraver l'éréthisme des convives, et rendre obligatoire chez la mariés un simulacre de confusion. Il semble qu'on veuille avilir aux

yeux des nouveaux époux la fonction en vue de laquelle ils se sont unis, la rendre encore plus bestiale qu'elle n'est déjà : comme s'il était nécessaire que son accomplissement s'accompagnât d'une indigestion, comme s'il était indispensable qu'une aussi délicate et importante révélation s'inaugurât dans une assemblée de pochards.

Ah ! regarde, malheureuse, regarde bien tout ces gens honnêtes, prêts à rendre le trop-plein des mets qu'ils engouffrèrent. Ce sont des personnages vertueux, qui professent une morale rigide. Ils sont mariés, eux aussi ; leurs ébats ont reçu la sanction légale et l'estampille divine ; aussi les petits magots difformes qu'ils pondent, sont-ils d'une qualite bien supérieure à celle des autres enfants. Regarde-les : celui-ci a des maîtresses, celle-là des amants ; l'un a toute une progéniture en ville, l'autre se fait faire ses héritiers par le locataire du dessus ; monsieur et madame X se flanquent journellement des râclées notoires ; ceux-là sont séparés, ceux-ci sont divorcés ; ce vieux acheta cette jeune femme à beaux deniers comptants, ce jeune homme épousa cette vieille pour ses écus ; quant à ce charmant couple là-bas, ce ménage cité partout modèle, chacun sait qu'il prospère grâce aux regards en coulisse de la femme et aux yeux complaisamment fermés du mari. Et c'est peut-être le moins répugnant de tous, puisqu'au moins ces deux-là s'entendent. Mais tous ces gens sont honnêtes : ils se sont fait inscrire. Leurs malpropretés ont reçu le visa de l'homme à l'écharpe et de l'homme au surplis. Aussi les

reçoit-on partout. Tandis que les portes se ferment à ceux qui ont le toupet de s'aimer loyalement, sans le numéro d'ordre.

La goinfrerie dûment satisfaire, chacun s'informe auprès des garçons, et va s'enfermer à la hâte pour des vomissements copieux. Puis c'est un autre genre d'exercice : le trémoussement des jambes, après la danse des mâchoires. Des heures durant, parmi la poussière et la sueur, tout ce monde saute, tourne, bondit, rit, crie, hurle, se pousse, se cogne, écrase les pieds, déchire les robes, cheveux épars, yeux hors de tête, l'air égaré, au comble du ravissement. C'est ainsi que je me représente les tribus sauvages fêtant l'accouplement de deux des leurs par des danses et des chants bizarres.

Les mains graisseuses agrippent les tailles enfiévrées ; les mufles pleins de tabac et d'alcool reniflent les corsages moites. Et les bas-ventres s'échauffent de plus belle. Oh la charmante, la gracieuse, l'exquise préparation pour l'amour proche des mariés ! En quoi cette bacchanale diffère-t-elle du cabinet particulier où, là aussi, on se saôule, on tape sur le piano, on gigotte et l'on braille, devant que de forcer les corsets et d'attaquer les dessous ?

... La chambre nuptiale.

Théoriquement, la fiancée ne sait rien du mystère des sexes ; elle ignore le but véritable, unique, du mariage. Si elle a appris quelque chose, ce n'a été que par fraude, et au mépris des injonctions maternelles. Que vaut donc alors le « oui » qu'elle a répondu, sur une demande dont elle était censée ne pas connaître l'entière signification ? Quel cas de sa person-

nalité fait-on dans tout ceci, en disposant de son corps à son insu, en la jetant, ange de candeur, lys de pureté, dans les bras d'un poivrot surexcité et inconscient ? Quoi ! vous livrez cette jeune fille à un individu quelconque, que vous connaissez à peine, peut-être hanté d'étranges vices, dont l'éducation charnelle a été faite dieu sait où ; vous la lui livrez pour qu'il en fasse à sa fantaisie, et cela sans la prévenir ? Mais c'est monstrueusement abominable ! Mais c'est un esclavage pire que les autres, plus infamant et plus épouvantable que tout ! Que peut-il y avoir de plus outrageant pour une femme que d'être possédée malgré elle ? L'acte sexuel n'est-il pas, suivant qu'il y a consentement ou non, la plus forte des joies ou la plus grande des humiliations ? Ah ! si la liberté est d'accord avec la morale, c'est en amour, ou nulle part. Votre mariage, c'est un viol public préparé par une orgie.

Et c'est vous, vous qui traitez l'union libre d'indécente et d'immorale ? Eh bien là, vrai, vous ne vous êtes pas regardés.



II.

> Après avoir bien réfléchi sur la destinée des femmes dans tous les temps et chez toutes les nations, j'ai fini par penser que tout homme devrait dire à chaque femme, au lieu de *Bonjour* : — *Pardon* ! car les plus forts ont fait la loi.
>
> ALFRED DE VIGNY.

Inaugurée à son de trompe, promenée dans les rues comme un bœuf gras, cynique ou inconsciente suivant qu'elle sait ou ne sait pas en quoi consiste le mariage, la jeune fille a été livrée, devant témoins, à son « preneur », et la voici femme. De toutes façons, ce début a été sale. Consciente, elle devait se refuser à cette exhibition ; ignorante, quel fut le rôle des parents ? Rôle de marchands de chair humaine, ni plus ni moins. En bonne justice, et puisqu'il y a des lois, je dis qu'ils devraient être poursuivis pour excitation à la débauche, et le mari pour attentat à la pudeur. Bien des gens sont au bagne, qui n'en n'ont pas fait autant. Paradoxe ? Exagération ? Non pas : c'est la triste et scrupuleuse vérité. La promiscuité incestueuse des hordes primitives,

celle de certains villages perdus et de certains taudis actuels, est certes beaucoup plus morale que ce viol, argent comptant, d'une vierge maintenue exprès dans l'ignorance. (1)

Qu'elles peuvent bien être les réflexions de la jeune femme à son réveil ? J'entends une jeune femme qui réfléchirait et se sentirait « quelqu'un ». Elle s'est donnée ? Non, elle a été livrée. Et payée. Si pourtant, à présent qu'elle sait, elle ne voulait plus ? Si, forte d'une expérience brusquement révélée, elle prétendait choisir l'hôte d'une intimité si grande ? Si elle déclarait maldonne ? Impossible ; c'est pour la vie qu'elle est enchaînée. Il faut qu'elle se prostitue à l'homme que ses parents ont désigné, qu'elle a accepté sans savoir au juste en vue de quoi. Se prostitue ? Oui. Il faut entendre par prostitution le fait, pour une femme, de s'abandonner à un homme autrement que par plaisir : la jeune fille qui fait un mariage de raison se prostitue ; l'épouse qui accepte son mari par devoir, se prostitue. L'énorme majorité des « femmes honnêtes » sont des prostituées.

Quelles que soient ses réflexions du lendemain, et multipliât-elle en son cœur froissé les « si j'avais su ! » la jeune femme est liée définitivement à celui qui l'a (affreux

(1) Tous les mariages dans lesquels la jeune fille n'a pas été expressement instruite des choses de la reproduction, sont aux yeux mêmes de la loi, non valables — puisque le consentement de la fiancée n'était pas libre : « Il n'y a pas de mariage lorqu'il n'y a point de consentement. » (*Code civil*, art. 146).

(mot de propriétaire) possédée. C'est ainsi, et cela ne révolte personne. Etrange ! En vint-elle à le haïr, elle doit demeurer sa compapagne ; et eût-elle fait lit à part pour fuir son contact, aux yeux du monde c'est tout comme ; elle passe pour être « sa femme ». Cela seul n'est-il pas avilissant pour elle ? Peut-être un jour rencontrera-t-elle un autre homme à qui elle se donnera franchement, en dépit des hypocrisies du monde. Ce sera pour elle le rachat, la rédemption de son corps et de son cœur. Aux yeux de la vraie morale, la femme se réhabilite en prenant un amant ; exactement comme la courtisane qui se met à aimer quelqu'un gratis : ce jour-là, elle se purifie. Les caresses de l'amant lavent les souillures du mari.

Ils se sont juré des tas de choses : fidélité, protection, que sais-je ? Je n'en demanderais pas tant. Qu'ils se contentent de s'aimer, sans se rien jurer du tout. Le reste viendra de soi-même.

Ainsi, cette jeune fille a promis fidélité à cet homme, c'est-à-dire de ne faire avec nul autre que lui un acte qu'on lui a toujours caché avec soin. Elle a promis obéissance. Cette promesse arrachée par la ruse, c'est un abus de confiance, et cela tomberait sous le coup de la loi, si la loi était logique. Encore si l'engagement était réciproque ! Mais non. Souteneur légal, le mari ne doit que protection. Serment bien illusoire d'ailleurs, et que tous les codes de la terre sont impuissants à garantir. Tout dépend du bon plaisir du mari. En vérité, il

a tous les droits ; la femme, aucun (1). L'Eglise et l'Etat la lui livrent pieds et poings liés. Libre à lui d'avoir une maîtresse, dix maîtresses. Pourvu qu'il ne les cajole pas dans le lit même de l'épouse, l'épouse n'a rien à dire ; le code n'a rien à voir. Convaincu d'avoir « entretenu une concubine dans la maison conjugale », comme dit le Livre des Lois, une simple amende, pour la forme, rappelle l'époux volage à plus de discrétion. Par contre, l'adultère de la femme est puni de prison. (2) On croit rêver. C'en est risible. On ne dirait jamais que ce sont les hommes qui ont fait les lois. Punir, et punir de prison, un être, pour avoir — fût-ce dans la plus stricte intimité, et sans avoir en rien offensé la morale publique — dans un jeu comme un autre, usé d'un partenaire de son choix ! C'est grotesque et monstrueux. Oser réglementer de pareilles choses ! Que croire ? Les législateurs sont-ils des fous, ou si c'est nous qui sommes des idiots ? Les deux assurément ; car s'ils sont fous de nous servir de semblables stupidités, nous sommes idiots, nous, de leur obéir.

(1) Par exemple : sans l'autorisation ou le concours du mari, la femme ne peut ester en jugement, non plus que donner, aliéner, hypothéquer, acquérir, — toutes choses que le mari peut faire.

(2) Cet article (337 du *Code pénal*) est tellement odieux qu'il est rare que les juges osent l'appliquer.

(Ceci est un exemple, entre autre, de la vanité des réformes. Il importe peu que les pires injustices soient inscrites dans le Code, si le public y refuse son adhésion. Les magistrats se garderont bien de braver l'opinion en face. D'autre part, les reformes les plus humaines seront lettre morte, si le public n'y tient la main. Ce n'est pas dans les votes d'une assemblée que les lois trouvent leur appui ou leur écueil ; mais dans le cerveau de la foule. C'est lui qu'il faut reformer).

Contre cette tyrannie, la femme cherche-t-elle un refuge dans la fuite ? Le mari peut lui faire réintégrer le domicile conjugal (1) Mais non réciproquement. (En législation, ce n'est pas comme en mathématiques : les réciproques ne sont jamais vraies). Les gendarmes ramèneront la rebelle dans le lit du mari ; et je ne doute pas qu'ils ne restent là pour constater la soumission, chandelle au poing, et même, en cas de résistance, pour prêter main forte. Il faut que le dernier mot reste à la loi.

C'est toujours l'antique conception, à peine transformée, du mariage par le rapt. L'épouse, ce n'est pas la compagne, l'amie, l'être nécessaire qui nous magnifie et nous complète, — dualisme sacré, union de deux cerveaux non moins féconde que celle des sexes. C'est la proie, le butin de guerre ; c'est un objet de consommation, presque une monnaie d'échange, un surplus, destiné à faire pencher la balance dans les transactions. « Je te donne tant de chameaux, disent les patriarches de la Bible, plus ma fille. » — « Je te cède tant de territoires, disent les rois de l'Histoire, et ma fille par dessus le marché. » — « Voici ma boutique, dit le patron à son premier commis, je te la laisse : prends-la, et ma fille avec. » Ce n'est qu'un bétail, qu'un lopin de terre, qu'une pièce de drap de plus. Voilà tout. Quelle désinvolture ! C'est cet état de choses

(1) « La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider. » *Code civil*, art. 214.

que nous voulons faire cesser, et nous avons conscience d'avoir la morale pour nous. (1)

L'homme veut se payer de la chair vierge. C'est pourquoi il maintient la future femme dans l'ignorance, et pourquoi il a attaché le déshonneur au don d'elle-même hors du mariage légal. L'amour libre est une honte pour la femme — mais non pas pour l'homme —, à peu près comme la paresse est un vice pour le pauvre — mais non pas pour le riche. L'un et l'autre transgressent, par là, la corvée imposée, filoutent leur propriétaire. Et la fureur de celui-ci se conçoit. Propriétaire : le mari n'est pas autre chose pour la femme. Propriétaire de son corps, de sa pudeur, de son cerveau, de sa liberté, de son salaire, de sa fortune, (2) de son nom, de ses enfants, des enfants même qu'elle peut avoir d'un autre ! (3) Propriétaire de toute sa personnalité, en un mot. Quel est l'esclavage, physique et moral, qui a jamais été aussi terrible, aussi incroyablement terrible que celui-là ?

---

(1) Chez les Afghans, la femme est une chose tellement vénale, que la valeur « fille » est devenue une unité monétaire, soit soixante roupies. » (*Dictionnaire des sciences anthropologiques* : art. *Femmes*). La femme fut si bien un objet de consommation, que beaucoup de primitifs mangeaient, mangent encore leurs femmes. Enfin, elle est encore considérée presque partout comme une bête de somme : c'est à elle que sont dévolus les travaux les plus ennuyeux, les plus sales, parfois les plus pénibles.

(2) « Le mari seul a l'administration des biens dotaux. » (*Code civil*, art. 1549). « Le mari administre seul les biens de la communauté. » (Art 1421). Drôle de *communauté !* « Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme. » (Art. 1428.)

(3) C'est un axiome du droit que : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant ;* — autrement dit : le père, c'est le mari.

Nom, famille, liberté, en se mariant la jeune femme a tout perdu. Il lui faut suivre son suzerain partout où il lui plaît d'aller. L'expression commune est bien vraie : son seigneur et maître. Elle qui croyait, ce faisant, devenir libre ! Pauvrette ! Non seulement elle n'est plus Isabelle Ripaton, je suppose ; elle n'est pas même Isabelle Croquenot ; mais bien : Mme Athanase Croquenot. Ce simple changement de mots, où elle perd jusqu'à son prénom, où elle semble perdre jusqu'à son sexe, indique bien qu'en entrant dans le mariage, elle a cessé d'exister individuellement, pour devenir la chose d'Athanase Croquenot. Mariée, la femme n'est plus une personne ; c'est une dépendance, une annexe du mari.

Comment s'étonner dès lors qu'il ait droit de vie et de mort sur elle ? (1) Comment s'étonner que, faits de ses fatigues et de ses souffrances à elle, les enfants appartiennent à lui seul ? (2) S'ils devaient être à quelqu'un, c'est pourtant bien à la mère. Le matriarcat est le plus logique de tous les groupements familiaux.

Veuve, va-t-elle pouvoir se reprendre, être enfin une personne ? Pas beaucoup plus. Elle sera asservie par les fils, représentants des droits du mari, héritiers du chef de famille. Elle sera toujours Mme Vve un tel ;

(1) Dans le cas d'adultere, le meurtre commis par l'epoux sur son épouse, ainsi que sur le complice, a l'instant où il les surprend en flagrant delit dans la *maison* conjugale, est excusable. » (*Code pénal*, art. 324). Et toujours pas de reciproque !

(2) « Le pere seul exerce l'autorite sur l'enfant. » *Code civil*, art. 373) C'est pourquoi les enfants aiment mieux leur mere.

elle ne sera jamais : une telle. Tout ce qu'elle pourra faire, pour effacer les traces des anciennes chaînes, ce sera de se remettre sous un nouveau joug. Hélas !

Contract financier pour tenir en respect les gredineries possibles des deux conjoints, pour rassurer les sourdes méfiances des deux chéris, la vraie raison d'être du mariage, c'est l'argent. Guerre à l'argent ! Lui mort, le mariage n'a plus de motif d'exister. Que les riches continuent donc d'associer leurs écus, rien de plus naturel ; mais les pauvres... qui les pousse à s'asservir ainsi, si non l'amour même de l'esclavage ?

Ah ! il y a le divorce. On a fini par comprendre qu'il n'était peut-être pas très humain de laisser une victime éternellement liée á son tourmenteur. Et l'on a spécifié les cas où elle pourrait, après d'interminables contestations, rompre ses fers. Hors ces cas-là, prévus et numérotes, s'unir à un autre homme, c'est pour elle l'infamie, le « crime de lèse-société », comme dit Proudhon (1), facheusement inspiré le jour où il a trouvé ça. Mais il suffit que des gens à favoris ou glabres en aient décidé du fond de leur cabinet, pour qu'elle puisse soudain, le front haut, s'unir à un autre gentleman, s'exciter avec lui à des repeuplements patriotiques, avec l'approbation de tous les honnêtes gens. Ce qui, avant la sentence, était un devoir vis-à-vis du premier monsieur, serait à présent une forfaiture. Ce qui eût été une ignominie vis-à-vis du second gentleman, est maintenant

(1) L'adultere est un crime de lese-société, (*Qu'est-ce que la Propriété ?* page 220).

une obligation. Ce qui hier était blanc, aujourd'hui est noir. Arrangez cela comme vous pourrez, et retrouvez-vous, si c'est possible, dans ce petit jeu de passe-passe, dans ce mic-mac moralisateur, dans ce fouillis archi-légal où, comme disent les paysans, un cochon ne retrouverait pas ses petits. Peut-on ne pas hausser les épaules devant tant de puérilité ? Il y a cependant, paraît-il, des gens qui prennent tout cela au sérieux, qui attachent de l'importance aux lois.

N'importe. Le divorce est un progrès je le veux bien. Au moins dans l'opinion. On comprend que le mariage peut se rompre, que tout serment est un mensonge. C'est toujours cela de gagné. Mais pourquoi cet essai timide, vite enrayé par les restrictions et les réglementations ? Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? Permettre à l'Etat de s'immiscer en des questions d'une intimité telle, lui livrer tous ses secrets d'alcôve, toutes ses pudeurs, le laisser interroger, enquêter, examiner, soupeser, discuter, épiloguer et rendre, sans rire ou sans rougir ses oracles malpropres, voilà la véritable infamie, la honte plus honteuse que tout, devant quoi le cœur se soulève et la morale se révolte. Vos faiblesses et vos tendresses, ô femmes, le cher mystère de vos existences, tout cela est désormais connu, inscrit, paraphé, annoté, copié, conservé dans des dossiers qui serviront de lecture érotique à messieurs les bureaucrates, durant leurs heures de loisir. Ne voulez-vous pas reprendre votre

dignité, étalée ainsi en public, arracher votre pudeur des mains de ces goujats ? Ne voulez-vous pas cesser d'être des machines à fornication patentée, de la viande à mâle brevetée, qu'on numérote, toise et surveille ainsi que des filles en maison ? L'amour... voilà ce que les gouvernements en on fait : quelque chose qui se catalogue dans des registres, qui s'obtient sur du papier timbre, comme un permis de chasse. Hélas ! depuis que la terre tourne, les dogmes de toutes les Eglises, les codes de tous les Etats ont râflé la femme dans le filet de leur prostitution. Pour sortir à jamais de cette boue nauséeuse, pour sauver votre pudeur de ce cloaque, il ne faudrait qu'une chose, ô femmes : la liberté.



III.

La morale publique, c'est celle qu'on a mise en carte.

FELIX PYAT.

Le mariage est une pure hypocrisie. Jetez les yeux autour de vous et rendez-vous compte : le mariage est monogamique et monoandrique, mais les mœurs sont tout le contraire. Pour l'homme, cela ne fait pas de doute. Avant le mariage tout au moins, sa polygamie est quasi officielle. Pourvu qu'elles n'atteignent point au scandale, le monde, l'Eglise elle-même ferment les yeux sur les polissonneries du sexe fort. Un jeune homme qui se respecte doit avoir eu plusieurs maîtresses ; et j'en sais qui changent de femelle plus souvent certes que de chemise.En quoi cette polygamie effrenée diffère t-elle du harem des Orientaux ? Vous me direz que l'Européen épouse ses femmes successivement. Je répète : où est la différence ? Ne nous payons pas de mots : un Turc, fût-il fort comme trois turcs, et n'eût-il que dix femmes, ne me fera jamais croire qu'il les ait toutes à la fois.

Après le mariage, c'est, le plus souvent, la même chose. Avec une sourdine cependant. Il y a des maris fidèles, srupuleusement fidèles. Saluons-les! Mais la plupart n'ont pas cet héroïsme ; la plupart ne se font pas faute, quand l'occasion s'en présente, de s'offrir un petit extra. Les bonnes raisons ne manquent pas : voyage, absence, indisposition,... au besoin on en crée. Ce n'est pas l'embarras. Pour le grand nombre des maris, l'épouse n'est jamais que la favorite. Quand encore elle l'est.

On dira ce que l'on voudra ; mais un homme n'eût-il connu que deux femmes dans toute son existence, cet homme-là est polygame.

Faite par les hommes, l'opinion est beaucoup plus rigoureuse à l'égard de la vertu féminine. On sait la sévérité de la morale bourgeoise et religieuse pour ce qu'elle appelle la faute de la femme. Il n'y va pas moins que du déshonneur. Et pourtant... le sexe fort ne peut user de son privilège, courir de la brune à la blonde, qu'à condition que l'autre sexe en fasse autant. Pourquoi donc un tel courroux? Ça ne s'explique pas, mais c'est ainsi. Le sentiment est général. Encore qu'il y ait des accomodements avec le ciel de lit, et qu'une bonne dot soit pour apaiser bien des scrupules, la plupart des jeunes gens en quête d'épouse répugnent à prendre une jeune fille experte. Et le bon peuple crie haro sur les filles-mères. Malgré cela, le nombre de jeunes personnes ayant fauté avant l'hy-

men, est considérable. S'il y a tant de taches avouées, combien ne doit-il pas y en avoir de clandestines ? Il est permis de se le demander.

Et s'il en est ainsi avant le mariage, qu'est-ce après ? je vous le laisse à penser. Etant donnée la réprobation qui s'attache à ce genre de sport, vous pensez bien que les épouses infidèles ne sont pas pressées d'aller crier cela sur les toits. Elles entourent leur équipée de toutes les précautions imaginables ; et l'on sait que le cerveau de la femme, avili par des siècles d'esclavage, est fertile en ruses. Ajoutez que, dans la plupart des cas, les maris eux-mêmes, ou les familles, se hâtent d'étouffer le scandale et d'étendre, sur leur respectabilité en déroute, un voile propice. C'est assez dire que les adultères qu'on découvre doivent être l'infime minorité. Or, ils encombrent les faits-divers ; ils sont la pâture journalière des commères et des concierges. Quel doit donc être le nombre des irrégularités conjugales ignorées ! Ecrasant.

Je commence à croire que la polyandrie est assez répandue chez les dames ; et le mot de Montaigne me vient à l'esprit : « Les femmes donnent leurs appâts à médiciner difficilement, mais à garçonner tant qu'on veut. » Je ne parle pas des prostituées, parce que neuf fois sur dix, elles ne sont polyandres que par nécessité. Mais je vais plus loin. S'il y a déshonneur pour une femme à connaître deux hommes, ainsi que l'enseigne le guide du parfait moraliste,

la veuve se déshonore en se remariant. Quant on prend de la vertu, on n'en saurait trop prendre ; et il faut pousser ses principes jusqu'au bout. C'est mon avis. Néanmoins, les plus vertueuses dames ne voient point d'inconvénient à se remarier étant veuves. Pourvu que soit sauvegardée la Forme, elles ne voient point de honte à coucher successivement avec deux hommes, ou trois, ou quatre. Autant dire avec cent mille hommes, car la morale ne peut être une question de chiffres. Et si vous accordez qu'une femme puisse changer de mâle tous les dix ans, vous devez admettre qu'elle en puisse changer toutes les dix heures. Je ne vois pas qu'il y ait entre ces deux cas la moinde différence, si ce n'est dans la psychologie de notre héroïne. Mais cela ne regarde qu'elle. Le fait matériel reste le même.

De vrai, la monogamie et la monoandrie sont contre nature. Elles tombent devant ce simple fait qu'il n'y a jamais, à un moment donné, un nombre égal d'individus des deux sexes. Force est bien au surplus de chercher ces partenaires parmi ceux ou celles déjà en puissance de conjoint. Au moins pour quelques membres de la société, il y a nécessairemnt partage. De quel droit leur ferait-on un crime de ce qui n'est que le résultat impérieux des circonstances ? Et c'est ici que se manifeste la parfaite inutilité des lois. Depuis qu'elles existent, les réglementations matrimoniales et autres n'ont jamais empêché les indi-

vidus de suivre leurs passions ; elles se bornent à les rendre plus malheureux, à leur imputer des crimes qui n'existent que dans l'imagination dépravée des législateurs, à les torturer dans leur pensée et dans leur chair pour s'être laissés aller à la douce joie de vivre. Il ne faut plus qu'il en soit ainsi. Il ne faut plus que le bonheur de chacun de nous soit à la merci d'une poignée de fous et de gâteux.

S'ils est une chose qui doive être, avant toute autre, d'ordre privé, il semble bien que ce soit l'amour. Tellement délicats et spéciaux sont les rapports sexuels, qu'on hésite à en parler. De quel front l'Etat ose-t-il bien intervenir dans ces sortes de choses, de sa patte lourde et sale écarter les draps ? L'Etat, c'est le grand voyeur. Ce malotru se croit tout permis, Bientôt, pour peu que les collectivistes s'en mêlent, il aura, n'en doutons pas, un œil au fond de tous les pots de chambre, et vous verrez que nous serons enjoints, sous peine de mort, de ne nous torcher qu'avec du papier timbré à ses armes, Notre patience est forte, mais on en abuse.

Cette prétention de vouloir régir les moindres actes de la vie des gens, est risible, quand elle n'est pas abominable. O morale, que de crimes on commet en ton nom ! Dans les choses de l'amour, plus que partout ailleurs, cette prétention est absurde. De grâce, laissons la morale tranquille, et ne mettons pas la vertu dans des endroits ou elle n'a que faire. La morale, c'est de

n'opprimer personne ; la vertu, c'est de respecter la liberté d'autrui. Qu'il plaise aux gens de s'accoupler définitivement ou provisoirement, c'est leur affaire. Cela ne regarde personne. Cela ne regarde surtout pas l'Etat.

Qu'on le sache, la morale n'a rien à voir dans les relations sexuelles. L'amour est une fonction physiologique, comme de manger ou d'excréter. C'est un acte indifférent, qui ne comporte en soi, ni honneur ni déshonneur ; et il n'y a pas plus de honte à frotter son ventre contre le ventre de A ou B, qu'il n'y en a à choquer son verre contre celui de X ou Z : « L'amour n'a pas une importance autre que le manger ou la marche. Seules des mœurs barbares, établies sur le principe de l'esclavage de la femme, propriété du mâle, purent forfaire à cette vérité. Comme on apaise, à son gré, les appétits de l'estomac et les besoins de locomotion, ceux-ci ne prirent point, dans la vie humaine, la place absurde qu'y tient la luxure, chose défendue, rendue mystérieuse, illicite, par les lois de vingt siècles accordant à un mâle la propriété absolue sur la femelle conquise, ou la réservant, dès le berceau, pour ce maître seul. L'amour garde, dans les imaginations, la suprématie parce qu'il suscita les révoltes, les excès et les passions emphatiques, toujours en rumeur autour d'une loi restrictive des appétits humains. Les premiers vainqueurs barbares s'attribuèrent le droit de dispenser la vie, la faim et l'amour.

L'humanité a reconquis son droit à la vie. Le prolétariat reconquiert son droit à la nutrition. Les peuples finiront par reconquérir le droit de reproduction. » (1)

Où la morale apparaît outragée, c'est quand l'amour cesse d'être libre, quand il devient une corvée imposée à l'individu, soit par un autre individu comme dans le cas de viol, soit par les conventions sociales comme cela a lieu la plupart du temps aujourd'hui : jeunes filles que la difficulté de gagner leur vie oblige à se vendre (par la prostitution ou par le mariage) ; ouvrières et domestiques se prêtant aux caprices du patron pour ne pas perdre leur place, etc... Ici la morale est blessée : car partout où il y a contrainte, il y a crime.

Après avoir montré que le mariage était odieux, j'ai montré qu'il était inutile, puisqu'il n'empêche pas les mœurs d'être ce qu'elles sont. Ce qu'elles seront un jour, nul ne le sait. L'humanité ayant débuté par la promiscuité, il y a lieu de croire qu'elle tend vers le contraire ; comme elle tend vers la concorde pour avoir débuté par la lutte. Mais quelles que soient ses destinées, ce ne sont pas les vues étroites de quelques législateurs, fruits secs de toutes les professions, ratés de toutes les carrières, qui les lui pourront dicter.

Laissons donc les gens libres d'agir à leur guise, et changer de vis-à-vis toutes les semaines, si ça leur convient. Il y a des

(1) Paul Adam : *L'année de Clarisse*, chap. VIII.

natures volages, d'autres constantes. Chacune suivra sa voie, celle que lui indique son tempérement ; et, ne se heurtant pas à des barrières stupides, à des réglementations absurdes, le monde n'en ira que mieux.

Mais, au mot de liberté, le troupeau des asservis s'effare. Il semble que, privés de leur chère contrainte, ils ne puissent plus vivre, que l'air n'entrera plus dans leurs poumons si le gendarme du coin n'est là pour y mettre bon ordre ; que la nourriture s'arrêtera dans leur gorge si le magistrat d'en face n'accourt pour dire : Aliments, passez ! L'autorité les a si bien pétris qu'ils ne sauraient plus rien faire sans elle ; et, pareils à la femme de Sganarelle, ils veulent être battus.

Pauvres gens, qui s'imaginent que les lois les protègent ! Est-ce que tous les codes de la terre ont jamais empêché un mari volage de délaisser sa femme ? Par contre, ils lui accordent sur elle des droits terribles, et, ceux-là, ils savent les faire respecter. La loi n'est bonne qu'à frapper ; elle est impuissante à consoler et à guérir. Elle est impuissante à changer la nature de l'homme. Heureusement, car ce serait désastreux. Et ne pouvant la changer, elle se contente de jeter sur elle un voile d'hypocrisie. A quoi bon ? Ce n'est pas de mensonge, mais de sincérité que nous manquons.

C'est l'esprit de propriété qui fait tout le mal. (1) L'homme ne peut se résoudre à dire

(1) La fidélité conjugale est une question de propriété, non de morale,

á la femme : « Sois libre ! tu ne m'appartiens pas ; tu n'appartiens à personne ; tu es à toi seule. » Plus fort que sa compagne, il a cru avantageux de la réduire à l'état de bête de somme, et l'idée ne lui vient pas qu'elle soit quelqu'un. On parle du respect de la femme, mais je ne le vois nulle part. Je vois partout la femme avilie, ravalée aux pires rôles. Les meilleurs d'entre les hommes voient surtout en elle une domestique, une bonne à tout faire (c'est bien ici le mot), qui reprise leurs chaussettes, leur évite les besognes ennuyeuses ou sales, s'occupe de cuisine pendant le jour et soit complaisante pendant la nuit. Plus besoin de payer une bonne et une maîtresse. Désormais, la même assume les deux tâches. C'est une économie. Ménagère ou courtisane ? Les deux. Esclave de toute façon.

Le plus fâcheux de l'affaire, c'est que, déprimée par la religion et rendue vénale par une si longue servitude, consolée de toutes ses hontes par des rubans et des verroteries, la femme n'a guère conscience de l'iniquité qui pèse sur elle, et accepte

---

et ce que nous appelons jalousie n'est qu'un instinct de propriétarisme. La meilleure preuve, c'est que, chez la plupart des nations sauvages — dépositaires attardés des coutumes de nos ancètres — la jeune fille est libre de se donner à qui bon lui semble. Pourquoi ! Parce qu'elle n'appartient encore à personne. Une fois mariée, par exemple, la fidélité la plus rigoureuse lui est enjointe : le mari a le droit de chatier son adultere par le meurtre..... à moins que — maitre de maison soucieux de bien recevoir — il ne la prete lui-meme à l'ami ou à l'hôte.

La ressemblance de la femme avec un objet possédé est ici entière. Dans nos mœurs actuelles, filles de ces mœurs primitives, cette ressemblance est atténuée, dissimulée aux yeux par un tas de conventions et de belles paroles ; elle n'en existe pas moins. Et c'est en l'honneur d'une tradition qui nous vient de quels ages prehistoriques, que nos codes européens conservent au mari moderne le droit de vie et de mort des anthropopitheques sur leurs épouses.

son sort assez volontiers. L'argent, qui démoralise toutes les actions humaines, pervertit surtout les relations sexuelles. Entre l'amant et l'amante, il vient mettre son odeur de pourriture, et les plus désintéressés n'échappent pas complètement à sa contagion. Tant que l'argent existera, n'espérez pas que l'union libre, franche et pure, soit possible : en dehors du mariage comme au dedans, l'homme n'a le choix qu'entre deux rôles également malpropres : payeur ou payé, entreteneur ou entretenu. La Société nous tient bien ; elle a mis son carcan de fer sur nos épaules, et nous dit en ricanant : Bouge un peu ! Impossible à l'honnête homme de vivre indemne de toute souillure. Nous ne parvenons à secouer un joug que pour retomber sous un autre, et nous n'évitons le mariage que pour cette chose équivoque stigmatisée d'un mot bas : le collage.

Cette morale qui nous étouffe, et qui est tout le contraire de la vraie morale, qu'est-ce autre chose que la survivance tenace et désespérée du préjugé religieux, avec son mépris menteur pour les joies de la chair ? Nous avons chassé Dieu du ciel ; mais il est demeuré parmi nous sous la forme de gouvernement. Banissons l'Autorité de la terre, et fondons la grande morale humaine, qui n'a qu'un but : le bonheur des individus. « Les Dieux sont morts : et maintenant, nous voulons que l'Homme vive ». (1)

(1) Nietzsche (*Ainsi parla Zarathustra*).

Hautstont — Imprimerie de la Bibliothèque des Temps Nouveaux
51, rue des Eperonniers. Bruxelles.

PUBLICATIONS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DES *TEMPS NOUVEAUX*

---

1. CHARLES-ALBERT. — *Aux Anarchistes qui s'ignorent* 0 05
2. PIERRE KROPOTKINE. — *L'Anarchie dans l'Evolution socialiste* . . . 0 05
3. ELISÉE RECLUS. — *L'Evolution légale et l'Anarchie* 0 05
4. GEORGES ETIÉVANT. — *Un Anarchiste devant les Tribunaux* . . 0 05
5. GEORGES EEKHOUD. — *Burch Mitsu*. 0 05
6. PIERRE KROPOTKINE. — *L'inévitable Anarchie* 0 05
7. LÉON TOLSTOÏ. — *La Guerre et le Service obligatoire* 0 05
8. M. NETTLAU. — *Bibliographie de l'Anarchie* (préf. d'Elisée Reclus). 5 00
9. JACQUES MESNIL. — *Le Mouvement Anarchiste* 0 10
10. J. BURNS ET P. KROPOTKINE. — *La Grande Grève des Docks*. . . . 0 10
11. ENRICO MALATESTA. — *Gesprek tusschen Twee Boerenarbeiders* . 0 10

EN VENTE CHEZ TOUS LES DÉPOSITAIRES DES JOURNAUX ANARCHISTES.